



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE
N° : 149ARH2022
Nomenclature : 4.1

**ARRETE MUNICIPAL
FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT
2022 AU GRADE DE RÉDACTEUR
PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE**

Le Maire de la commune de LABÈGE,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTÉ

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2022 :

Nom - Prénom	Situation actuelle	Avancement de grade		Éventuellement date de l'examen professionnel	Date de nomination envisagé
		Par choix	Par examen		
CHEKROUN Josiane	Rédacteur principal 2ème classe	X			18/12/2022

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2022 comprend 0 % d'hommes (dont 0 % promouvables) et 50 % de femmes (dont 100 % promouvables).

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Labège, le 30/05/2022

L'adjointe au Maire

Élodie CAMBOU